



Association pour le Développement des Aires Protégées (ADAP)

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du lundi 3 février 2025 Bureau de l'ADAP, Maison internationale des associations

Présent.e.s

Claude Fischer, Sandy Mermod, Louise Sérasset, Raimundo Pizarro, Jean-Félix Savary, Nathalie Rochat, Lucy Novovitch, Blaise Bugyl, Lucas Villard, Loreto Urbina

Excusé.e.s : Ezra Ricci, Yves Hausser, Laure Huysecom, Margot Plassard

Président d'assemblée : Claude Fischer

Verbaliste/secrétaire d'assemblée : Louise Sérasset

Ordre du jour

- Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 13 juin 2024
- Investissement de CHF 10'000.- dans la société tanzanienne Impact Cert Limited
- Point sur le Règlement des Réserves en 2024
- Nouveaux montants des cotisations pour étudiants et résidents hors-Suisse
- Admissions et démissions des membres du comité (poste de responsable opération à pourvoir)
- Propositions individuelles (à communiquer par écrit jusqu'au 2 février 2025)

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h08.

Mot du Président

Le Président, Claude Fischer, souhaite la bienvenue aux membres pour cette Assemblée Générale Extraordinaire. Il rappelle l'ordre du jour et nomme les membres excusés. Les membres présents commencent par un tour de table pour se présenter.

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 juin 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 juin 2024 a été envoyé aux membres par courrier et par courriel avec la convocation. Il est également disponible dans la salle. Jean-Félix Savary propose de raccourcir les procès-verbaux des Assemblées Générales et de noter uniquement les décisions prises par l'Assemblée Générale. Il ne faut pas que ce soit une répétition des rapports d'activités. Proposition approuvée par toutes et tous.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale approuve le PV de l'Assemblée Générale précédente du 13.06.2024

2. Investissement de 10'000 CHF dans la société tanzanienne Impact Cert Limited

La société tanzanienne Impact Cert Limited, qui sera fondée en 2025 à Dar es Salaam, souhaite développer des projets de certification carbone. Cela signifie identifier, préparer et développer avec des partenaires du secteur gouvernemental et du secteur privé, des processus et des projets visant à attester de l'impact en termes de lutte contre le changement climatique, de conservation de la biodiversité, ou d'atteinte des Objectifs du Développement durable. Cela permettra de certifier cet impact pour le monétiser (crédits carbone, biodiversité, autres types de *Special Purpose Vehicle* pour la gestion de l'eau, de l'énergie, etc.) et permettre aux communautés locales et gestionnaires d'aires protégées d'avoir des revenus qui ne dépendent pas du tourisme ou de projets à court terme.

Les remarques soulevés par les membres consistent au besoin de clarifier les questions de gouvernance, les rôles et responsabilités de chaque partie prenante, identifier les risques (quid de la faillite de la société par exemple au niveau de la responsabilité et de l'image de l'ADAP) et trouver des moyens pour atténuer ces risques, ne pas être dépendant des décisions prises par cette société tanzanienne pour le fonctionnement interne de l'ADAP, établir des gardes fous dans les statuts de l'entreprise, clarifier la portée de notre investissement, rédiger pourquoi l'ADAP soutient cette entreprise et pouvoir le formuler pour le justifier en tout temps.

Après de nombreuses discussions, il en résulte que si cet investissement de CHF 10'000.- est approuvé, l'Assemblée Générale souhaite mandater le comité pour 3 points concernant l'investissement dans la société tanzanienne Impact Cert Limited :

- Définir la position et le fonctionnement de l'ADAP au sein de la société.
- Relire les statuts de l'association, les commenter et définir des prérequis si besoin
- Justifier précisément pour quelles raisons l'ADAP est actionnaire de cette société, avoir une position claire qui pourra être relayée dans la communication de l'ADAP.

Le **comité** devra rendre ses propositions de travail sur ces trois points d'ici à la prochaine séance de comité.

Votes de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- 0 contre
- 1 abstention
- 6 pour

A la majorité, l'Assemblée Générale approuve et valide l'investissement de CHF 10'000.- dans une part de la société tanzanienne Impact Cert Limited pour le développement des crédits carbone et biodiversité et mandate le comité pour préciser la responsabilité, les statuts et la justification de l'ADAP au sein de cette société.

3. Point sur le Règlement des Réserves en 2024

Lucy Novovitch, trésorière fait un point de situation sur le Règlement des réserves en 2024.

Comme validé lors de l'Assemblée Générale 2023, l'ADAP a ouvert un compte réserves à la Banque Alternative Suisse en 2023.

Le Règlement des réserves stipule que ADAP doit alimenter la réserve chaque année avec le montant qui correspond au minimum à 1% du montant des envois de fonds sur le terrain.

En 2024, ADAP a envoyé un total de CHF 402'882,18.- sur le terrain, et aurait dû donc placer CHF 4'028,82.- sur le compte réserves.

Cependant, en 2024, ce compte a un solde en banque de 2'447,40.- CHF au 31.12.2024 car l'ADAP n'a pas eu assez de trésorerie pour finir l'année.

En 2025, l'ADAP a prévu de compenser avec CHF 6'000.- de versements dans ce compte réserves au 31.12.2025.

Le comité doit revoir et calculer les frais opérationnels qui doivent être assurés par les réserves..

Il n'y a pas d'opposition ou de contre-proposition de l'Assemblée générale.

4. Nouveaux montants des cotisations pour étudiants et résidents hors-Suisse

Proposition d'introduire deux nouvelles catégories de membres :

résidents hors-Suisse, qui auraient un montant équivalent aux étudiants, AVS, AI, chômage de CHF 30.-

Résidents des pays africains : CHF 10.-

A l'unanimité, l'Assemblée Générale Extraordinaire valide ces deux nouvelles catégories et leur montant.

5. Admissions et démissions des membres du comité

Yves Hausser a donné sa démission pour son poste de responsable commission opérations du comité de l'ADAP.

Claude Fischer, Président, le remercie sincèrement pour son implication sans faille et de longue date, surtout en tant que membre fondateur de l'association ! Yves Hausser est applaudi et remercié chaleureusement.

Aucune candidature formelle n'a été reçue pour le poste de responsable opérations. Le comité propose de laisser ce poste vacant jusqu'à l'Assemblée Générale de juin 2025. Cela lui permettra d'avoir de temps d'approcher des candidats potentiels qui ont un bon profil pour ce poste.

Les autres membres du comité continuent leur engagement. La configuration du comité actuel est donc la suivante :

- Claude Fischer, président
- Jean-Félix Savary, vice-président
- Lucy Novovitch, trésorière
- Lucas Villard, responsable recherche
- Raimundo Pizarro, responsable communication

A l'unanimité, l'Assemblée Générale réélit les membres existants.

La liste des membres du comité et leur adresse se trouve en annexe de ce procès-verbal.

6. Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle n'a été envoyée.

Monsieur le Président remercie tout le monde et lève la séance à 20h44.

Genève, le 3 février 2025

Claude Fischer, Président

Louise Sérasset, Secrétaire exécutive, verbaliste



Association pour le Développement des Aires Protégées
Rue des Savoises 15, 1205 Genève

Liste des membres du comité
Approuvée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03.02.2025

Nom	Fonction	Adresse
Claude Fischer	Président	Rue Frédéric Soguel 14 2053 Cernier Claude.fischer@adap.ch +41 79 400 45 43
Jean-Félix Savary	Vice-président	Ch. Caudoz 15 1009 Pully savary@adap.ch +41 79 345 73 19
Lucy Novovitch	Trésorière	Route des Plaines 21 1844 Villeneuve VD lucy.novovitch@adap.ch +41 79 826 33 84
Raimundo Pizarro	Responsable commission communication	c/o Luis Lema Rue de la Coulouvrenière 16 1204 Genève Raimundo.pizarro@adap.ch +41 78 904 99 07
Lucas Villard	Responsable commission recherche	Ch. De la Lande 10 1008 Prilly lucas.villard@adap.ch +41 79 949 03 78